

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-LÉANDRE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Paroisse de Saint-Léandre, tenue le 28 avril 2014, à la salle municipale située au 2005, rue de l'Église à Saint-Léandre, à 20h03.

Étaient présents :

Monsieur Jean-Pierre Chouinard, maire
Monsieur Steve Bernier, conseiller au siège numéro 1
Madame Andrée Blouin, conseillère au siège numéro 2
Monsieur Steve Castonguay, conseiller au siège numéro 3
Monsieur Clarence Lévesque; conseiller au siège numéro 4
Monsieur Ghislain Lamarre; conseiller au siège numéro 5
Monsieur Doris Saucier, conseiller au siège numéro 6

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Chouinard, maire.

La séance est ouverte à 20h00. Madame Josée Simard, fait fonction de directrice générale et secrétaire-trésorière.

Les membres étant tous présents à la séance, il est unanimement résolu de renoncer à l'avis de convocation conformément à l'article 157 du *Code Municipal*.

1. Ouverture et mot de bienvenue.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

1404-16

Il est proposé par monsieur Steve Castonguay et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour.

3. Suivi des démarches pour l'embauche d'un(e) nouveau(elle) directeur(trice) général(e) et secrétaire-trésorier(ière).

Des candidats ont déjà été rencontrés en entrevue et d'autres restent à venir pour combler le poste de directeur(trice) général(e) et secrétaire-trésorier(ière). Aucun choix n'a été effectué pour le moment.

4. Démission de Josée Simard :

a) Résolution d'acceptation de sa démission;

1404-17

Considérant la démission de madame Josée Simard qui a été remise à monsieur le maire Jean-Pierre Chouinard le 30 mars 2014 avec date effective du 29 avril 2014;

Considérant que cette démission a été déposée à la table du conseil lors de la séance ordinaire du 7 avril 2014 et n'a pas été entérinée par résolution;

Il est proposé par monsieur Steve Castonguay et unanimement résolu d'accepter la démission de madame Josée Simard de son poste de directrice générale et secrétaire-trésorière avec date effective du 29 avril 2014.

b) Statut de son emploi à compter du 29 avril 2014.

1404-18

Considérant qu'aucun(e) remplaçant(e) n'a été trouvé(e) jusqu'à maintenant afin de combler le poste laissé vacant par la directrice générale et secrétaire-trésorière;

Il est proposé par madame Andrée Blouin et unanimement résolu de reporter le départ de madame Josée Simard au jeudi 8 mai 2014, cette dernière conservant toutes ses autorisations et pouvoirs durant cette période;

Si aucun(e) candidat(e) n'est recruté(e) au 8 mai 2014, madame Simard accepte de venir au bureau municipal travailler très occasionnellement et ce, selon sa disponibilité.

5. Statut de l'emploi de madame Francine Bernier à compter du 29 avril 2014.

Aucun changement n'est apporté au travail et au statut d'adjointe administrative de madame Francine Bernier actuellement en poste.

6. Location du véhicule de déneigement auprès du CÉGER.

1404-19

Considérant l'entente de location signée le 16 janvier 2012 par monsieur Yvon Tremblay, maire de Saint-Léandre à cette époque, madame Josée Simard, directrice générale et secrétaire-trésorière, et monsieur Paul-Yvan Deschênes, directeur du Centre de gestion de l'équipement roulant et ce, pour la location d'un camion de déneigement;

Considérant que cette entente est pour la période du 11 novembre 2011 au 1^{er} avril 2017;

Considérant que le 2 avril 2014, monsieur Pierre Chiasson du CÉGER a fait une offre de rachat de 207 000.00 \$ pour le camion loué, à laquelle il faut ajouter les frais de gestion de 10 % et les taxes TPS et TVQ et ce, afin de mettre un terme au contrat;

Considérant que ledit camion pourrait également être repris par le Centre de Gestion de l'Équipement Roulant (CÉGER) sans pénalité, tel que mentionné dans l'envoi de monsieur Pierre Chiasson du 2 avril 2014 et reconfirmé dans un autre envoi le 7 avril 2014;

Il est proposé par monsieur Ghislain Lamarre et unanimement résolu de mettre fin au contrat signé le 16 janvier 2012 entre la municipalité de Saint-Léandre et le Centre de Gestion de l'Équipement Roulant (CEGER) le 30 avril 2014 en remettant le camion loué sans pénalité.

7. Renouvellement du contrat de travail de l'inspecteur municipal.

1404-20

Considérant le contrat de l'inspecteur municipal qui se termine le 29 avril 2014;

Considérant la demande salariale de l'inspecteur municipal d'augmenter son salaire en période estivale afin qu'il soit le même qu'en période hivernale, soit 20.00 \$/l'heure;

Considérant que cette demande est rejetée à l'unanimité, monsieur Clarence Lévesque propose de renouveler le contrat de l'inspecteur municipal avec une augmentation de 3 % du salaire en saison estivale de 18.00 \$/l'heure pour une période d'un an, soit 0.54\$/l'heure d'augmentation;

Comme il y a mésentente, il y a vote...

Monsieur Steve Bernier	Pour
Madame Andrée Blouin	Contre
Monsieur Steve Castonguay	Pour
Monsieur Clarence Lévesque	Pour
Monsieur Ghislain Lamarre	Contre
Monsieur Doris Saucier	Pour

Pour = 4 Contre = 2

Il est donc résolu à la majorité de renouveler le contrat de l'inspecteur municipal et lui donner pour une période d'un an une augmentation de 0.54 \$/l'heure à son salaire en période estivale de 18.00 \$/l'heure et ce, pour un nouveau salaire de 18.54 \$/l'heure.

Les autres clauses du contrat de travail demeurent inchangées.

8. Accessoires additionnels pour bon fonctionnement du tracteur New Holland.

1404-22

Considérant que le fournisseur Performance Rimouski doit prendre possession du tracteur New Holland sous peu pour l'installation du chargeur côté moteur;

Il est proposé par madame Andrée Blouin et unanimement résolu d'autoriser l'installation d'une commande pour contrôler les couteaux de côté en même temps que la pose du chargeur.

Noter que l'inspecteur municipal est également autorisé à se rendre sur les lieux pour discuter avec les mécaniciens afin de choisir l'emplacement idéal pour la commande.

1404-22

9. Mandat à l'Union des Municipalités du Québec pour l'achat regroupé du chlorure de sodium.

MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES (CHLORURE DE SODIUM)

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Léandre a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium);

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

PROPOSÉ PAR monsieur Doris Saucier;

APPUYÉ PAR monsieur Clarence Lévesque

ET RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récéité au long;

QUE la Municipalité confie, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjuger un contrat d'achat regroupé du chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Municipalité, pour la saison 2014-2015;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à lui fournir les quantités de chlorure de sodium dont elle aura besoin annuellement en remplissant la fiche d'information et en la retournant à la date fixée;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE la Municipalité reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacune des municipalités participantes. Pour la saison 2014-2015, ce pourcentage est fixé à 0,9% pour les municipalités membres de l'UMQ et à 1,5% pour les municipalités non membres de l'UMQ;

QU'UN exemplaire signé et conforme de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

10. Dépôt des états financiers trimestriels.

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose à la table du conseil les états financiers trimestriels pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2014.

11. Période de questions.

12. Clôture de l'assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, madame Andrée Blouin propose la levée de l'assemblée. Il est 20h28.

Jean-Pierre Chouinard
Maire

Josée Simard,
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Je, soussigné, Jean-Pierre Chouinard, maire de la municipalité; de Saint-Léandre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Jean-Pierre Chouinard
Maire